

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE
PAR DÉLIBÉRATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024 ET DU 9 SEPTEMBRE 2025

N° 2025-15

DÉCISION prise le 7 octobre 2025 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Septembre 2025

- Aide alimentaire	1 170,00 €
- Aide financière	1 220,00 €
- Aide ménagère	157,80 €
- Allocation trimestrielle	1 050,00 €

A Caluire et Cuire, le 7 octobre 2025
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

